

COMPTE RENDU DU C.A RESTREINT

SEANCE DU 05 AVRIL 1990

Présents : M. ANGUE - M. BOURTON - M. FLAMME - M. HORLING - M. MASSY - Mme PION - M. ROUVAEN - M. TOURNIER - M. VICHY - Mme CRUNELLE - M. DEL CAMPO - M. DESRUMAUX - Mme LEVIN - M. NOGACKI - M. RAVIART - M. TISON - M. WAXIN.

Ont donné pouvoir : M. MALVACHE - M. MORIAMEZ - Mme CAMION - Mr DECHY - M. GADRON -

ORDRE DU JOUR : Contrats (charges administratives - pédagogiques)

Recrutement des enseignants - chercheurs et des enseignants

Avancement des Maîtres de Conférences

En ouvrant la séance, le Président tient à saluer les nouveaux Conseillers et déclare que l'urgence le conduit à compléter l'ordre du jour par l'examen d'un projet de Formation d'Ingénieurs des Techniques au titre de la Formation Continue (filière "DECOMPS").

Monsieur NOGACKI sollicite l'inscription en questions diverses du thème de réflexion portant sur le développement de l'Université. Il rappelle qu'il a déjà demandé la création d'une commission chargée de proposer au Conseil d'Administration les modalités d'implantation éventuelle de modules universitaires à l'extérieur du campus.

Monsieur DEL CAMPO souhaite pouvoir évoquer, toujours en questions diverses, l'agression d'un enseignant de l'Université par un "pseudo-étudiant".

I - Le projet "Filière DECOMPS".

Après avoir précisé que le dossier distribué en séance lui a été remis Mardi, le Président demande à Monsieur OBERT de présenter l'historique et la philosophie du projet.

Monsieur OBERT rappelle que plusieurs réunions informelles ont eu lieu avec des représentants de l'UIMNPC (Union des Industries Métallurgiques du Nord Pas de Calais) et de la Chambre de Commerce. La dernière s'est tenue lundi matin en présence de MM. OBERT, TOURNIER, CALLEGARI, FROHLY (Université) et de MM. CATELLA, SCHRICKE, SWEERTVAEGHER (UIMNPC).

L'UIMNPC, au plan national, a rédigé une maquette de formation au titre de la formation continue. Au plan régional, il s'agirait de former une trentaine d'ingénieurs dans la filière mécanique qui comporte deux options (Maintenance Industrielle - Production). Les programmes prévoient de 1200 à 1500 h de formation selon 4 axes (Formation aux fonctions d'encadrement - Méthodes - Méthodologie de l'Ingénieur - Tronc commun en Mécanique - 2 options).

Ce projet constitue une sorte de protocole d'accord à passer entre l'UVHC et l'UIMNPC au titre de la Formation Continue, l'UIMNPC considérant qu'il appartient à l'Etat de prendre en charge le financement du Volet Formation Initiale. Monsieur OBERT commente l'architecture du projet et insiste tout particulièrement sur les rôles respectifs du Comité de Suivi et du Comité Pédagogique. Il conclut en précisant que le projet doit être déposé avant le 15 avril et qu'il a été amené à compléter la maquette de l'IUMM dans des conditions de délais très difficiles.

Le Président remercie Monsieur OBERT et ajoute que les délais très courts l'obligent en quelque sorte à solliciter l'accord de principe du Conseil Restreint, étant entendu que le Conseil plénier sera saisi pour délibérer sur l'ensemble du projet et les amendements qu'il conviendra d'y apporter.

Monsieur FLAMME intervient dans un premier temps sur la forme du projet : il s'interroge sur le titre à donner et demande que soient repris les éléments exacts concernant l'ENSIMEV (Ecole interne créée en 1979) et le diplôme d'ingénieur délivré par l'Ecole. Il aimerait par ailleurs obtenir des précisions quant à l'éventualité (selon les rumeurs qui se propagent) de la création d'un Institut Polytechnique qui regrouperait par exemple l'Ecole des Mines de Douai, l'ISEN, HEI, la CCI et l'Université dans le cadre de la formation d'ingénieurs filière DECOMPS.

Le Président déclare qu'il n'a jamais entendu parler de cet Institut Polytechnique, ni pris de contacts dans cette perspective. Il connaît seulement l'existence d'un projet sur le Désign préparé conjointement par la CCI et l'Ecole des Mines.

Monsieur ANGUE souligne qu'il a pu apercevoir "dans un couloir" un projet de création d'un Institut Polytechnique, ce qui l'a conduit à interroger par écrit le Président sur ce projet.

Monsieur OBERT souligne que le secrétaire de la Chambre Régionale a dans ses dossiers un projet d'Institut Polytechnique comportant 4 tranches dont l'une concernerait l'Université.

Le Président confirme qu'il a été informé de ce problème par la lettre de Monsieur ANGUE, et qu'il l'a évoqué immédiatement en bureau élargi du 30 mars.

Monsieur BOURTON recentre le débat sur le projet et regrette vivement qu'il soit soumis au Conseil Restreint. Il ne comprend pas que le document n'ait été établi et distribué plus tôt.

Monsieur TOURNIER rappelle que la dernière réunion a eu lieu le lundi 2 avril, que le document a été déposé à la Présidence le Mardi 3 avril et qu'en raison du délai impératif du 15 avril, il s'agit pour le Conseil Restreint de se prononcer sur le principe.

Le Président ajoute que le projet sera réexaminé de façon détaillée en Conseil plénier.

A l'issue de plusieurs interventions sur l'auteur ou les auteurs du projet, sur la composition et les compétences du Comité de suivi et du Comité Pédagogique, le Président sollicite l'autorisation du Conseil Restreint en vue de déposer le projet compte tenu de toutes les observations et toutes les remarques qui ont été faites :

Votants : 22
Abstentions : 11
Pour : 11

Le Président remercie le Conseil Restreint et demande que des volontaires se joignent au groupe de travail piloté par Monsieur OBERT afin de préparer la délibération du CA plénier qui sera prochainement saisi de cette question.

II - Le suivi du plan de développement de l'Université.

Monsieur NOGACKI expose les problèmes de l'implantation d'activités dans les locaux de la Costimex et élargit son propos à toutes les implantations qui se feront ou se feraient hors campus. Il pose notamment la question de la localisation de la Fac de Droit, source de rumeurs, de surenchères et d'informations plus ou moins contradictoires par voie d'affiches ou de communiqués. Un tel climat et de tels agissements ne peuvent que perturber les collègues enseignants et AITOS. Il demande solennellement la création d'une commission de réflexion sur ce thème avant que le Conseil d'Administration ne puisse en débattre dès que possible. Il convient en effet selon lui de mettre un terme à des mouvements divers qui "pourrissent" la réflexion.

Le Président tient absolument à faire le point et à clarifier la situation. La politique de l'Université ne doit pas être remise en cause tous les 15 jours. Le dossier de la Fac de Droit date de Juillet 86, son implantation a été fixée sur le Mont Houy, le concours d'architecte s'est déroulé sur ces bases, l'architecte a été désigné, le montage financier est bouclé, et les premiers ordres de services (sondage) sont partis.

Monsieur NOGACKI maintient que la situation n'est pas claire dans l'esprit des personnels et des usagers de l'Université.

Le Président rétorque que l'Université de Valenciennes n'est pas une Université municipale mais bien une Université d'Etat. Le seul engagement pris il y a 2 ans envers la municipalité concernait l'implantation éventuelle d'une vitrine de 600 m² en ville sur le site des Tertiales. Monsieur HORLING félicite le Président pour sa clarté et sa fermeté et suggère, suivi par d'autres Conseillers, qu'un communiqué rappelant clairement la position de l'Université soit publié dans la presse.

Monsieur DEL CAMPO fait observer que l'énergie déployée par les uns et par les autres devrait être canalisée en Conseil d'Administration afin de mettre un terme d'urgence au climat malsain qui se développe. Il souhaite que chacun s'exprime au sein du prochain Conseil qui tranchera définitivement la question. L'Université doit elle se développer seulement sur le campus ou suivant 2 localisations, dont l'une en ville ?

Monsieur FLAMME rappelle que le Maire avait manifesté à plusieurs reprises le même souci que celui de Monsieur DEL CAMPO. Il ajoute que le Président lui a donné son accord de principe pour revenir ensuite sur sa position.

Monsieur NOGACKI insiste sur la nécessité d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil la question relative à l'implantation de modules universitaires à l'extérieur du Campus.

Se référant au document "Université 2000" Monsieur ANGUE estime qu'il faut également réfléchir à long terme afin d'éviter des erreurs de fait. La notion de campus-ghetto est à proscrire. Il est persuadé que les Universités auront de plus en plus à travailler avec leur environnement local. Il convient par conséquent de ne pas couper les contacts et les négociations avec les collectivités locales. Une politique claire en la matière doit être définie d'urgence.

Le Président rappelle que le Maire de Valenciennes a quitté une réunion à laquelle avaient été invités les futurs financeurs de l'Université. Monsieur FLAMME tient à préciser pourquoi le Maire "a claqué la porte". MM. BOURTON, DEL CAMPO, NOGACKI, regrettent les relations conflictuelles et le fait qu'on donne l'impression d'opter pour un système sans réflexion préalable.

Monsieur ANGUE demande au Président si le surcoût induit par l'assainissement du terrain sur lequel doit être édifiée la Fac de Droit sera effectivement supporté par le FIBM et ajoute que s'il en était ainsi ce serait grave.

Le Président confirme que la Préfecture et le Rectorat ont prévu sans consulter l'Université de boucler le montage financier de la Fac de Droit par une participation supplémentaire du FIBM. Le coût de l'assainissement du terrain n'avait pas été intégré dans l'estimation initiale du projet.

Monsieur FLAMME précise que le Ministère agit toujours de cette façon et que les surcoûts éventuels liés aux problèmes de VRD sont pris en compte lors de l'établissement de l'APS. Il avait d'ailleurs alerté le Ministère de ce problème dès le 21 juillet 1989 et il lui a été répondu que l'Etat prendrait en charge le surcoût.

III - L'agression d'un enseignant sur le campus.

Monsieur DEL CAMPO relate brièvement l'agression dont a été victime un enseignant sur le campus. Il insiste sur le caractère très grave de tels agissements et souhaite vivement qu'une suite soit donnée à cette affaire. L'enseignant a déposé une plainte. Le Président précise que tout sera mis en oeuvre pour essayer d'identifier l'agresseur et s'il s'agit d'un étudiant une procédure disciplinaire sera engagée.

IV - Recrutement des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Après examen des dossiers, le Conseil d'Administration Restreint décide d'émettre un avis favorable aux propositions des Commissions de Spécialistes ou de la Commission de choix.

V - Avancement des Maîtres de Conférences.

1 - A la première classe

Dans les 8^e, 11^e, 23^e, 24^e, et 25^e sections le Conseil d'Administration restreint classe en n° 1 le seul enseignant chercheur promouvable.

Dans la 29^e section les résultats du vote font apparaître le classement suivant :

- n° 1 Mme MERVIEL
- n° 2 Mme DEROYON
- n° 3 Mr GIBAUD

2 - A la hors classe

Dans les 7^e, 9^e et 26^e sections, le Conseil d'administration restreint a classé en numéro 1 le seul enseignant promouvable.

Dans les 11^e, 23^e et la 29^e sections les résultats du vote font apparaître les résultats suivants :

- | | |
|-----------------|---------------------|
| 11 ^e | n° 1 Mme HIPPOLYTE |
| | n° 2 Mr NATUREL |
| | n° 3 Mr PETIT |
| | n° 4 Mr REGNIER |
| 23 ^e | n° 1 Mr TISON |
| | n° 2 Mr DUPIN |
| | n° 3 Mr MOREL |
| 29 ^e | n° 1 Mr DESRUMEAUX |
| | n° 2 Mr DELANNOY |
| | n° 3 Mr THOMAS D.G. |
| | n° 4 Mr MARTIN |
| | n° 5 Mr DEROYON |

Transformations d'emplois de Maîtres de Conférences en emplois de Professeurs.

Les propositions des Commissions de spécialistes recueillent l'avis favorable du Conseil restreint au Collège des Professeurs.